

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne

**Décision n° 9265 du 5 mai 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie d'Auvergne**

NOR : INTJ1406734S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 28701 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325258S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2014:

Boulon, Pierre-Olivier Nigend : 156 542 Numéro de livret de solde : 8 014 113

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2014:

Gonzalez, Robert Nigend : 161 015 Numéro de livret de solde : 8 017 843

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2014:

Tuebœuf-Casals, Guillaume Nigend : 305 925 Numéro de livret de solde : 8 091 058

Berger, Fabien Nigend : 184 671 Numéro de livret de solde : 8 034 208

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mai 2014.

*Le colonel, commandant la région
de gendarmerie d'Auvergne,*
É.-P. MOLOWA